

CONSEIL MUNICIPAL DE MONTPELLIER

UN CONSEIL AXÉ SUR LA PRÉSENTATION D' ACTIONS ET D' INVESTISSEMENTS EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DE LA SOLIDARITÉ ET SUR LE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Ce mardi 28 juin 2022, près d'une centaine d'affaires sont inscrites à l'ordre du jour du Conseil municipal qui s'articule autour de plusieurs thèmes importants : l'action solidaire auprès du peuple ukrainien, le développement d'actions sociales et la mise en œuvre de nouveaux investissements en matière de transition écologique, mais aussi l'adoption du compte administratif 2021.



Notre ville est plus que jamais mobilisée aux côtés du peuple ukrainien dans le conflit qui s'installe dans la durée et se révèle être d'une violence inouïe. Nous accueillons les populations et avons mis en action depuis plusieurs semaines la solidarité matérielle avec le soutien de la Croix-Rouge. Elle doit absolument se poursuivre. Nous allons particulièrement porter soutien à la commune de Lviv, située à l'Ouest de l'Ukraine, par l'organisation d'une collecte solidaire, le don de matériel réformé, le financement de vacances à la Grande Motte cet été pour de jeunes enfants de la région de Lviv, et le maintien de liens réguliers entre les deux villes.

Ce conflit a également des conséquences sur notre consommation énergétique. Cette situation renforce notre engagement en faveur de la transition énergétique du territoire.

Nous nous devons enfin de continuer à consolider le bouclier social que nous développons depuis 2020, avec un compte administratif et un schéma d'achat public pensés au travers du prisme de la transition écologique et solidaire. Malgré le contexte difficile nous nous devons aussi d'apprécier toutes les joies qui nous parviennent : exploits sportifs, vie culturelle et festive très riche, arrivée des vacances. Bel été à tous.



Michaël DELAFOSSE,
Maire de la Ville de Montpellier,
Président de Montpellier Méditerranée Métropole

GUERRE EN UKRAINE : MONTPELLIER APPORTE UN SOUTIEN SPÉCIFIQUE À LA VILLE DE LVIV

➤ Affaire n°1

Depuis le début de la guerre en Ukraine le 24 février 2022, la Ville de Montpellier affiche son soutien total à l'Ukraine en se mobilisant pour financer des opérations humanitaires et soutenir le gouvernement ukrainien.

Un dispositif d'accueil de premier niveau a ainsi été organisé, en partenariat avec l'Etat, la Croix-Rouge et le tissu associatif de la ville. Une aide d'urgence de 100 000 € a été votée à la Ville et à la Métropole pour soutenir le gouvernement ukrainien et financer des opérations humanitaires. De nombreux dons de produits de premières nécessités ont été collectés à la Maison des Relations Internationales permettant l'envoi d'un convoi, composé d'agents, qui a fait route vers la frontière polonaise...

Face à la permanence de l'urgence de la situation, la Ville de Montpellier s'engage aujourd'hui encore et souhaite apporter son soutien à une collectivité ukrainienne, la Ville de Lviv. Située à l'Ouest de l'Ukraine, à 70 km de la frontière polonaise, Lviv compte près de 720 000 habitants. Fondée au XIIe siècle, Lviv, ancienne capitale austro-hongroise de Galicie, est marquée par un héritage polonais et austro-hongrois. Depuis 1998, le cœur historique de la ville et son ensemble architectural sont classés au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

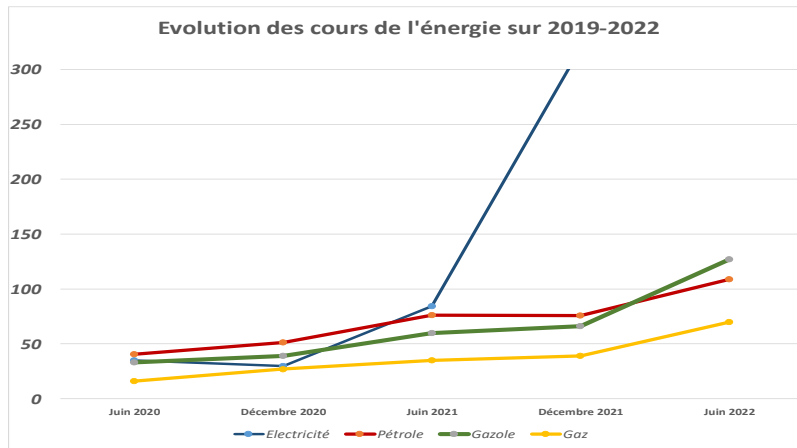
Ivan SOBKO, Vice-président de la région de Lviv a pu, en visio en début de Conseil municipal, faire part de la situation dans sa ville et en Ukraine. L'occasion pour le Conseil municipal de Montpellier d'exprimer sa solidarité envers le peuple ukrainien.

Par conséquent, la Ville de Montpellier apporte son soutien à cette ville en agissant autour de trois objectifs immédiats :

- Organiser une collecte solidaire pour les collectivités de Lviv,
- Leur faire don de matériel réformé (éducatif, informatique, travaux...),
- Permettre à des enfants de la région de Lviv - éprouvés par le conflit - de venir passer quelques jours de vacances à la Grande Motte, en partenariat avec le 3MTaekwondo, et en étroite collaboration avec la Région Occitanie pour le transport des enfants vers Montpellier.

AVEC LE CHOC ÉNERGÉTIQUE MONDIAL, LA VILLE DE MONTPELLIER ACCÉLÈRE SA TRANSITION

Au regard de l'augmentation des prix de l'énergie, la Ville de Montpellier accélère son engagement déjà enclenché vers la transition énergétique des bâtiments.



Selon les dernières estimations du Syndicat Hérault énergies (groupement de commande) :

- **Electricité : x2,5** sur facture TTC
- **Eclairage public : x1,5** sur facture TTC
- **Gaz : x2,3** sur facture TTC

Cela correspond à un **surcoût potentiel de 12M€ au total pour la Ville et la Métropole dès le budget 2023.**

Le choc énergétique conforte notre stratégie de rénovation et de frugalité énergétique des bâtiments et appelle à une accélération de sa mise en œuvre. Une attention particulière sera accordée aux **constructions neuves qui devront s'approcher de la neutralité carbone afin d'être les plus frugales.** Cet engagement est résolument inscrit dans les PPI Ville et Métropole.

Il s'agit également :

- **D'engager une réflexion sur les températures** dans nos bâtiments et équipements sportifs et culturels. **1°C de moins de consigne de température = 10% d'économie d'énergie.**
- **De sensibiliser les agents et usagers des bâtiments aux économies et à la sobriété énergétique** sur tous les fluides (électricité, gaz, eau) de manière à être des consommateurs conscients.

Parmi les actions, on peut noter :

- Le Plan Lumière qui permet abaisse de 50% l'éclairage public entre 22h et 6h,
- L'évolution du parc automobile (poursuite du report modal, rationalisation du parc, respect du calendrier de la ZFE, ...)
- La production pour autoconsommer avec le photovoltaïque et le déploiement de nouveaux réseaux de chaleur.

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021 CERTIFIÉ

➤ Affaire n°6

La Ville de Montpellier s'est volontairement investie dans une démarche de transparence des comptes publics, de renforcement de la maîtrise des risques ainsi que de performance opérationnelle.

Le compte administratif 2021 s'établit à 507 M€ en recettes et 489,5 M€ en dépenses (opérations réelles et opérations d'ordre).

LES 4 PILIERS DE LA STRATEGIE FINANCIERE DU MANDAT

- Gel des taux d'imposition sur le mandat pour protéger le pouvoir d'achat,
- Pérennisation de l'autofinancement : un taux d'épargne brute très favorable de 16% en 2021,
- Maîtrise de l'endettement : une capacité de désendettement de 3,6 ans, bien inférieure à celles des collectivités de notre taille,
- Davantage d'investissements dans le cadre d'une PPI ambitieuse votée en novembre 2021 : 84 millions d'euros de dépenses d'équipement en 2021, +14% par rapport à 2020.

L'impact de la crise sanitaire, actualisé avec les données définitives de l'exercice 2021, est ainsi estimé à 2,6 M€. Ce chiffre tient compte des dépenses supplémentaires engagées, principalement au titre du centre de vaccination, ainsi que des recettes minorées et des crédits non consommés du fait de la situation sanitaire.

MONTPELLIER, VILLE PIONNIÈRE DE LA QUALITÉ COMPTABLE

L'exercice 2021 traduit pleinement, à travers les nombreuses actions fortes conduites tout au long de l'année, la dynamique impulsée sur ce mandat par la Ville de Montpellier.

Sur 34 955 communes en France, 10 ont été prétendantes à la certification des comptes, dont 2 de plus de 200 000 habitants : Paris et Montpellier. **En mai 2022, les comptes 2021 de la Ville de Montpellier ont été certifiés, pour la 1ère année, en même temps que les comptes de la Capitale.** L'exigence portée dans le cadre de la certification en matière de transparence et de qualité des comptes a par ailleurs permis à Montpellier de devenir une ville pionnière en la matière.

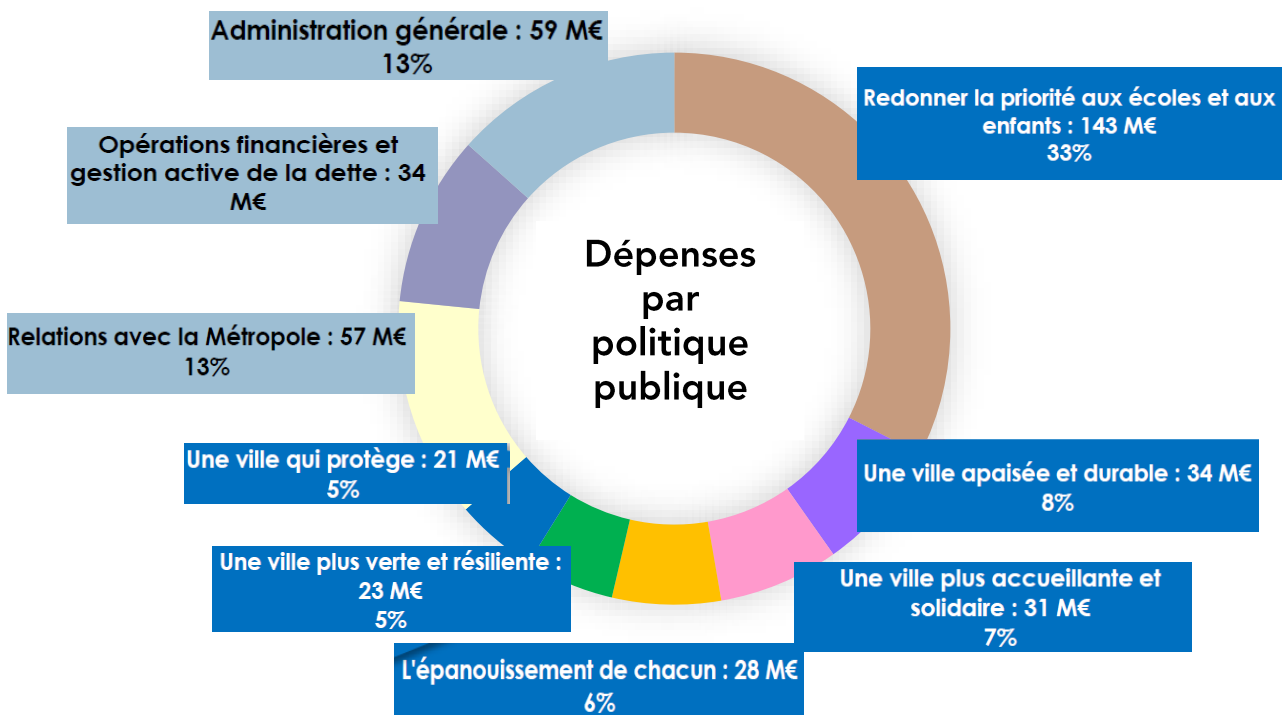


La Collectivité a désormais pour objectif une certification sans réserve avant la fin du mandat.

84 millions de dépenses d'équipement au soutien de l'emploi :
+14% par rapport à 2020



439 millions d'euros de dépenses au service des montpelliéraines et des montpelliérains réparties par politique publique



LA VILLE DE MONTPELLIER SE DOTE D'UN SPASER

➤ Affaire n°3

La transition écologique, sociale et économique portée par la Ville de Montpellier implique une mobilisation totale de tous les leviers stratégiques possibles. Avec un volume d'achats annuel de 146 millions d'euros HT en 2021, la Ville dispose d'un puissant levier d'accélération de la transition écologique et solidaire. C'est pourquoi, elle se saisit d'un **Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) pour la période 2022/2026.**

En complémentarité de l'ensemble des démarches engagées (Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) solidaire 2021-2026, neutralité carbone en 2050, ...), la Ville de Montpellier souhaite, au travers de son SPASER, mettre notamment l'accent sur **la décarbonation du territoire, l'accès à l'emploi aux jeunes issus des quartiers politiques de la ville ainsi que l'innovation au profit des entreprises aux stratégies singulières.**

Dans une dynamique d'amélioration continue, la Ville de Montpellier souhaite se conformer aux objectifs ambitieux affichés par le nouveau Plan National pour des Achats Durables 2022/2026 (PNAD) et concourir aux 17 objectifs de développement durable de l'Agenda 2030. Ainsi, à travers ses 26 chantiers ambitieux, **le présent SPASER s'engage à surpasser les pratiques menées jusqu'à présent en prévoyant, notamment, d'élever à 100 % les marchés comportant des considérations environnementales et à 30 % les marchés comportant des considérations sociales d'ici 2025.**

LANCEMENT D'UNE CAISSE ALIMENTAIRE COMMUNE, POUR UN ACCÈS À TOUS À UNE ALIMENTATION Saine ET DURABLE

➤ **Affaire 8 - rapportée par Marie MASSART**

Dans le cadre de sa Politique Alimentaire pour une alimentation saine, de qualité et accessible à tous et toutes, la Ville de Montpellier soutient Territoires à VivreS – Montpellier, qui regroupe 26 organisations locales pour tester de nouvelles formes de coopérations territoriales autour de l'alimentation.

L'objectif est de répondre aux problèmes d'inégalités d'accès à une alimentation saine et de qualité, tout en contribuant au développement d'une agriculture locale respectueuse de l'environnement et de circuits de distribution plus solidaires et inclusifs.

La première étape est le lancement d'une Caisse alimentaire commune accessible à tous les habitants volontaires avec un enjeu de mixité sociale et de non stigmatisation, inspirée du projet de Sécurité Sociale de l'Alimentation.

Concrètement, la Caisse devrait permettre à chaque cotisant de dépenser 100 euros par mois dans des lieux de distribution alimentaire, ouverts à tous : épicerie citoyennes et solidaires, magasins coopératifs, marchés paysans, groupements d'achat, etc.

Ces lieux respecteront des critères élaborés par le Comité citoyen de l'alimentation, instance de gestion démocratique de la Caisse.

Les habitants paieront en Graine, qui est la monnaie solidaire montpelliéraine, et une application mobile devrait être développée pour faciliter les achats dans les lieux de distribution.

L'objectif en 2022-23 est de mobiliser au moins 350 habitants dans les quartiers prioritaires de la Mosson, Celleneuve, Près d'Arènes, Les Aubes, Croix d'Argent et le centre-ville.

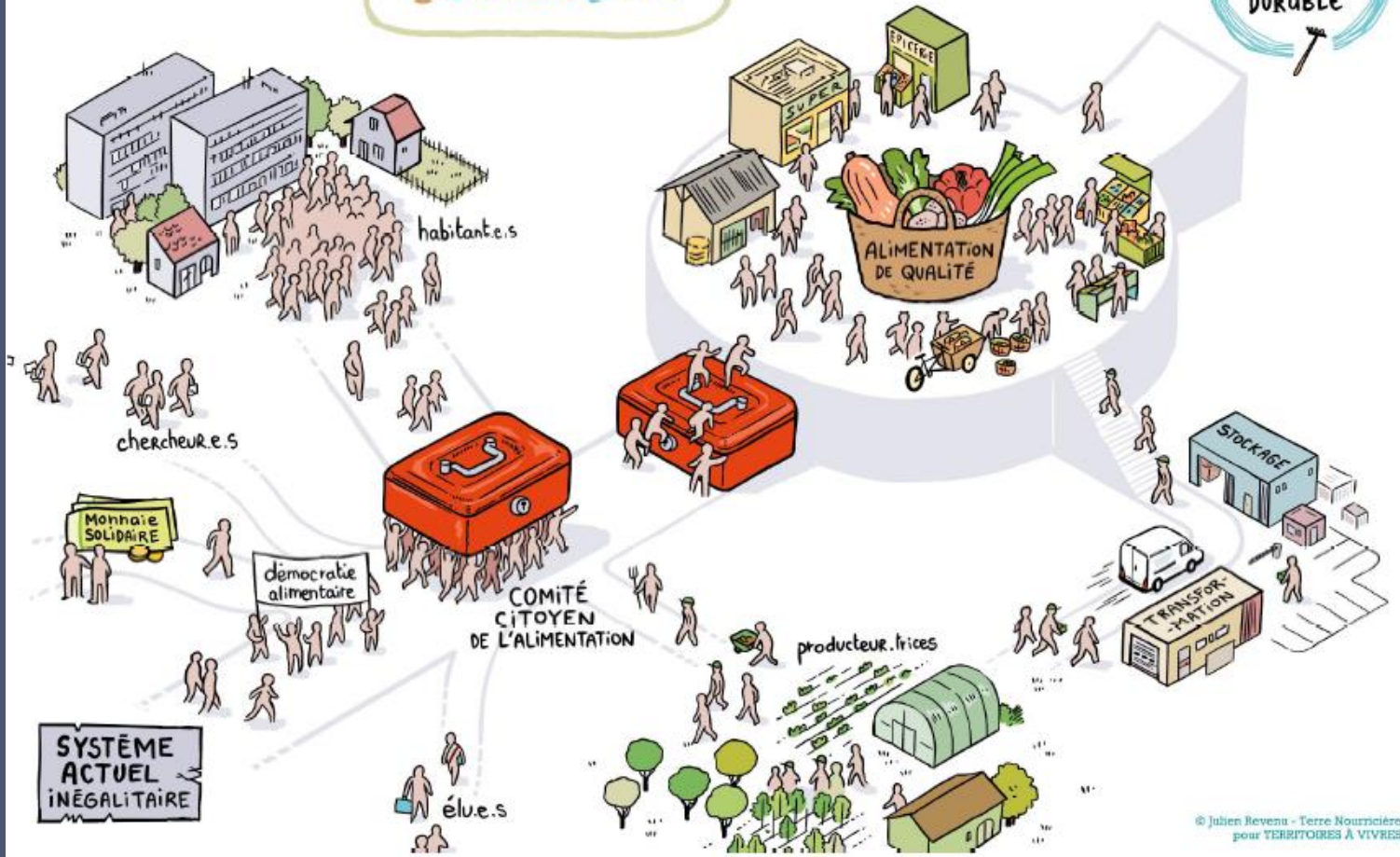
Objectif

350

habitants
mobilisés
dans la
démarche à
horizon
2022-2023



caisse alimentaire commune



LA VILLE ACQUIERT UNE PARCELLE, 53 AVENUE DU MARCHÉGARE, EN VUE D'Y DÉPLOYER SA CITÉ DE L'ALIMENTATION

➤ Affaire 19

Afin de renforcer le MIN et engager son évolution vers la création d'un « Pôle de l'Alimentation Méditerranéenne Durable », l'élaboration d'un schéma directeur du MIN de Montpellier Méditerranée Métropole a été initiée. A ce stade, la question foncière est majeure. Le MIN est situé dans un quartier en plein renouvellement urbain, inscrit dans la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) La Restanque de compétence communale.

Cette opération engage les évolutions du secteur vers une mixité plus forte entre l'économie et l'habitat, d'autant plus nécessaire aux abords immédiats du cœur de ville.

Afin de saisir les opportunités foncières, Montpellier Méditerranée Métropole a signé une convention préopérationnelle avec l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie (EPFO) le 30 décembre 2019 portant sur le Pôle de l'Alimentation Méditerranéenne Durable. Dans le cadre de cette convention, l'EPF Occitanie a acquis les parcelles cadastrées OL32-34-73. La convention prévoit un rachat des fonciers acquis par la Métropole ou tout opérateur qu'elle aura désigné.

Dans le cadre de la construction de la Cité de l'alimentation, la Ville de Montpellier a sollicité l'EPF Occitanie afin de se porter acquéreur de la parcelle cadastrée OL34, située 53 avenue du Marché Gare, d'une superficie de 9 663 m², sur laquelle se situent un entrepôt et des bureaux destinés à la démolition.

Il est proposé d'acquérir ce bien au prix de revient transmis par l'EPF Occitanie, soit 3 466 877,20 € TTC (trois millions quatre-cent soixante-six mille huit cent soixante-dix-sept euros et vingt centimes toutes taxes comprises), conformément à l'avis des Domaines.

Le prix de l'acquisition sera versé en trois paiements : une première échéance de 500 000 € (cinq cent mille euros) à la signature de l'acte authentique en 2022, une deuxième échéance de 1 500 000 € (un million cinq cent mille euros) en 2023 à la date anniversaire de l'acte au plus tard, puis le solde en 2024 au plus tard douze mois après la deuxième échéance.

3,4
M€

montant de
l'acquisition
auprès de
l'EPF
Occitanie

MONTPELLIER, VILLE HOSPITALIÈRE : CRÉATION D'UN CONSEIL DES ÉTRANGERS

➤ Affaire n°9

Montpellier est une ville historiquement ouverte et cosmopolite, riche d'influences et de diversités multiples. Les cultures étrangères participent activement à la vie de la cité et Montpellier entend entretenir cette richesse et permettre à ses habitants étrangers de faire entendre leur voix. Ainsi, il est apparu nécessaire de réinstaurer une structure représentative de la diversité des populations étrangères établies à Montpellier, comme elle a existé jusqu'en 2014. Un Conseil des étrangers va ainsi être créé et s'articulera autour d'un triple enjeu de relations interculturelles, de renouveau démocratique et de cohésion sociale.

Le Conseil des étrangers sera composé de 65 membres répartis en 4 collèges, désignés pour 3 ans :

- **Collège des habitants** : 24 habitants montpelliérains de nationalités étrangères différentes (1/3 de nationalités de l'Union européenne, 2/3 de nationalités hors Union européenne), tirés au sort parmi des volontaires domiciliés à Montpellier depuis plus de 3 ans.
- **Collège des associations** : 24 représentants d'associations communautaires, de coopération ou de solidarité locale ou internationale actives à Montpellier auprès ou au sein des populations étrangères, tirés au sort parmi les organisations candidates, françaises ou de nationalités différentes.
- **Collège des entreprises** : 12 professionnels ou chefs d'entreprises de nationalités étrangères différentes, issus d'entreprises ou organisations professionnelles, établies à Montpellier, tirés au sort parmi les candidats. Le tirage au sort veille à équilibrer la taille des entreprises représentées : Très Petites Entreprises (TPE), Petites et Moyennes Entreprises (PME), grandes entreprises.
- **Municipalité** : 5 représentants de la Municipalité (élus ou personnes qualifiées choisis par le Maire). Le Maire est membre et président de droit du Conseil.

Les objectifs du Conseil des étrangers de Montpellier :

- Permettre aux étrangers d'être accueillis, de s'exprimer et de participer à la vie locale ;
- Poursuivre la mobilisation pour le droit de vote des habitants extra-communautaires aux élections locales ;
- Faciliter la concertation et la coopération entre les étrangers et la Ville ;
- Partager et valoriser les cultures étrangères et leurs apports à la vie locale ;
- Développer des activités éducatives, socio-culturelles, artistiques ouvertes à la diversité du monde, favorisant échanges et rencontres entre tous les habitants ;
- Promouvoir le développement économique et humain durable de la Ville, son attractivité, la paix et la coopération en Europe et dans le monde.

SOUTIEN À L'ACTION DU DOCTEUR DENIS MUKWEGE - PRIX NOBEL DE LA PAIX, AVEC LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION CADRE DE COOPÉRATION INTERNATIONALE

➤ Affaire n°10

Dans le cadre des relations historiques entre l'Afrique et Montpellier - renforcées avec le Nouveau Sommet en 2021 - et au regard du passé multiséculaire de la médecine à Montpellier, une convention cadre de coopération internationale va être établie, afin de mettre en place des actions communes pour améliorer l'accès aux services essentiels des patients de l'Hôpital Général Panzi. Cet hôpital a été fondé en 1999 par le Docteur Denis MUKWEGE, Prix Nobel de la paix en 2018, et surnommé « l'homme qui répare les femmes ».

Cette convention va être signée, pour une durée de 5 ans, entre la Ville de Montpellier, Montpellier Méditerranée Métropole, l'Hôpital Général Panzi, le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Montpellier, le CHU de Nîmes, la Régie des Eaux de la Région Occitanie l'Université de Montpellier et la faculté de médecine de Montpellier-Nîmes.

La signature de cette convention permettra de réaliser des actions en vue d'améliorer les conditions de vie des populations du village d'insertion des femmes, renforcer les liens et les échanges entre les populations et enfin favoriser une meilleure connaissance de l'action de cet homme et cette structure hors du commun.

Focus sur les actions du Docteur Denis MUKWEGE

Présent à Montpellier dans le cadre du Nouveau Sommet Afrique France, le docteur Denis MUKWEGE s'est vu remettre le titre de Docteur Honoris Causa par l'Université de Montpellier. Il a reçu de nombreuses distinctions pour son engagement contre les mutilations génitales pratiquées sur les femmes en République Démocratique du Congo, dont le prix Sakharov en 2014 et le Prix Nobel de la paix en 2018. Il a fondé l'hôpital de Panzi, en 1999, en tant que clinique de soins gynécologiques et obstétriques, et s'attendait à travailler sur les questions de santé maternelle. Depuis l'ouverture de cet hôpital, le Dr MUKWEGE et son équipe ont aidé à soigner plus de 50 000 survivantes de violences sexuelles. L'hôpital ne se contente pas de traiter les survivants souffrant de blessures physiques, mais fournit également des services juridiques et psychosociaux. Même les patients qui n'ont pas les moyens de payer des soins médicaux après un viol sont traités gratuitement à l'hôpital Panzi. Le Dr MUKWEGE n'a pas peur de s'efforcer de renforcer la protection des femmes et de plaider pour que les responsables de violences sexuelles soient traduits en justice.

La Ville de Montpellier attribuera des subventions auprès d'associations du territoire de Montpellier, porteurs de projets à Panzi sur des thématiques culturelles et économiques en lien avec les diasporas. Elle assurera un accompagnement financier et humain pour une logistique d'accueil dans le cadre d'échanges protocolaires et pourra également soutenir la mise en place de conférences sur ces thématiques auprès du grand public.

LA VILLE ET LA CCI HÉRAULT CRÉENT UN RESEAU DE "ZONES REFUGES" À DESTINATION DES FEMMES DANS LE CENTRE-VILLE DE MONTPELLIER

➤ Affaire 11

Tout au long de la journée du 8 mars 2022, journée de lutte pour le droit des femmes, la Ville de Montpellier et le monde associatif local ont développé des actions autour du thème "Place aux femmes dans l'espace public", visant à trouver les solutions pour que les femmes s'approprient où se réapproprient l'espace public sous toutes ses formes.

En France, 86% des Françaises ont été victimes "d'au moins une forme d'atteinte ou d'agression sexuelle dans la rue au cours de leur vie", d'après une étude de la Fondation Jean Jaurès publiée en 2018.

La Ville de Montpellier, en partenariat avec la CCI, a décidé d'accroître les mesures de protection à destination des femmes dans l'espace public en créant, dès cet été, un réseau de zones refuges - géo localisables et identifiables au moyen d'un sticker apposé sur les vitrines - en cas d'agression, de harcèlement ou de sentiment d'insécurité dans l'espace public.

De nombreux commerçants du centre-ville de Montpellier se sont d'ores et déjà portés volontaires de la démarche. Ces derniers sont préalablement formés par les services de la Ville pour accueillir ces femmes, qui, dès lors qu'elles auront prononcé le mot-code "MAGUELONE", seront en capacité d'appréhender leurs besoins, les mettre en sécurité, leur porter assistance.

A terme, la CCI souhaite mobiliser une centaine de commerçants et de nombreux équipements de la ville et de la Métropole deviendront des zones refuges, comme l'Opéra, l'Office du Tourisme, le Corum, ...

LA VILLE FAIT L'ACQUISITION DE L'HÔTEL LES FAUVETTES, 8 RUE BONNARD, DANS SA STRATEGIE DE DÉVELOPPEMENT DE L'HABITAT INTERCALAIRE

➤ Affaire 14

La Ville de Montpellier a engagé une politique volontariste en matière d'action sociale à destination des publics en grande précarité ou difficulté sociale. Cette volonté s'est traduite notamment par le développement de l'habitat intercalaire depuis plusieurs mois sur le territoire communal en partenariat avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et Montpellier Méditerranée Métropole.

Cet hôtel, régulièrement mobilisé pour reloger des personnes en situation d'urgence gérées par la Ville de Montpellier dans le cadre des astreintes, par le CCAS ou le Département de l'Hérault, permettrait à la Ville de se doter de façon pérenne de places d'hébergement en centre-ville.

Cet établissement permet à ce jour l'accueil d'environ 27 personnes réparties dans 18 chambres distribuées dans deux corps de bâtiment séparés par une cour jardin. Le premier corps de bâtiment, de belle facture, date de la fin du XIXème siècle et ouvre sur la rue Bonnard. Le deuxième, construit dans les années 50, très certainement remanié dans les années 70, se situe à l'arrière de la cour intérieure. Les deux constructions sont reliées par un petit bâti qui abrite la buanderie et la chaufferie. **La surface totale loi Carrez est de 325 m².**

La SAS JACQUIN a donné son accord pour céder à la Ville de Montpellier, les murs ainsi que le fonds de commerce de l'hôtel situés sur la parcelle bâtie cadastrée BW 64, moyennant le prix de 1 000 000 € (un million d'euros) toutes indemnités confondues. Ce prix se décompose selon les modalités suivantes : 600 000 € pour l'acquisition des murs et 400 000 € pour l'indemnisation du fonds de commerce. Ce prix est conforme à l'avis du Domaine.

1 M€

montant de l'acquisition destinée à reloger 27 personnes en situation d'urgence

CRÉATION D'UNE CRÈCHE MUNICIPALE DANS LE QUARTIER DE LA POMPIGNANE

➤ Affaire n°17

Compte tenu des besoins croissants en terme de nouvelles places de crèches, notamment dans le quartier Pompignane, la Ville a décidé de créer une nouvelle structure d'accueil petite enfance dans la zone d'aménagement concerté (ZAC) « *Pompignane Cœur de quartier* ».

Cette nouvelle crèche aura une capacité de 48 places pour des enfants âgés de 2 mois et demi à 4 ans, voire moins de 6 ans pour l'accueil périscolaire. La date d'ouverture est prévue en septembre 2025. Il est à noter que cet équipement petite enfance s'insérera dans un programme mixte destiné à accueillir, au rez-de-chaussée, la crèche pour le compte de la Ville et, à l'étage, une résidence pour séniors pour le compte d'ACM Habitat. Le coût total de l'opération crèche est estimé à 4 400 000 € TTC dont 2 200 000 € HT au titre des travaux objet de la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec ACM.



Crédit photo : Christophe Ruiz – Ville de Montpellier



@PresseMTP

newsroom.montpellier3m.fr

Contacts presse – Laure CHAZOULLER

04 67 13 49 19 / 06 02 09 11 38

l.chazouiller@montpellier3m.fr

Sophie LEPAGE

04 67 13 69 78 / 06 99 60 09 18

s.lepage@montpellier3m.fr

Nicolas PEREZ

04 67 13 60 20 / 06 34 62 08 87

ni.perez@montpellier3m.fr